

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU 24 août 2010

L'an deux mille dix, le **24 août**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 10 août 2010, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Tous les membres sont présents sauf François BRELLE (excusé).

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe WILCKE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

En préambule, le Président propose d'ajouter les points suivants :

- ✓ Création d'une ZA à Eton, dépôt des dossiers de financement.
- ✓ Choix d'un fournisseur pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine de Rouvrois sur Othain et Spincourt.

De retirer le point N° 6 qui sera abordé lors d'un prochain bureau.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Annulation de redevances ordures ménagères.
3. Création d'un ZA à Eton, dépôt des dossiers de financement.
4. Choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement d'une ZA à Eton.
5. Versement d'une prime OPAH.
6. Mission de contrôle technique de construction pour le groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
7. Admissions en non valeur.
8. Choix d'un fournisseur pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine de Rouvrois sur Othain et Spincourt
9. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.

MAISON MEDICALE

Le Président informe les membres du bureau que le permis de construire est accordé. Il dresse ensuite le bilan des différents financements.
Il indique que les recherches archéologiques sont en cours et dureront deux à trois jours.

GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY BARONCOURT

L'appel d'offre sera lancé très prochainement.
Une étude dans le cadre de la loi sur l'eau sera nécessaire.

LOGEMENT D'AMEL

Le logement est mis en vente. Deux acheteurs potentiels se sont déjà manifestés. Le Président demande qu'une publicité soit effectuée.

CRECHE DE SPINCOURT.

Un constat d'huissier a été demandé concernant les travaux effectués par l'entreprise SAM dans le cadre du marché.
Ce constat permettra d'identifier clairement la part de responsabilité de l'entreprise quant aux malfaçons.

2. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le premier semestre 2010 :

Réf	NOM-Prénom	Motif	Montant
87/1829	CLEMENT Charles Saint Laurent	Départ d'une pers 31/12/2009	- 30.70

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

3. CREATION D'UNE ZA A ETON, DEPOT DES DOSSIERS DE FINANCEMENT.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences développement économique et voirie,
Considérant les échanges de terrains réalisés qui ont permis à la Communauté de Communes du Pays de Spincourt d'acquérir la parcelle ZE 55, 2 ha 54 a 98 ca au lieu dit « Aux grives », dans le but de créer une zone d'activités sur la commune d'Eton, cf. délibération du 29/09/2009.

Le Bureau décide à l'unanimité de créer une zone d'activités sur la commune d'Eton,

Le Bureau autorise le Président à déposer le dossier auprès des différents financeurs (Etant dans le cadre de la DDR, GIP de la Meuse, Conseil Régional de Lorraine).

Le Président s'engage à réserver les crédits nécessaires en créant un budget annexe.

Dépenses H.T. (1) (par principaux postes)	Montant	Ressources	Montant
<ul style="list-style-type: none">• Travaux• Maîtrise d'œuvre• Frais divers (étude de sol, bornage, ...)	432 500.00 19 463.00 2 800.00	<ul style="list-style-type: none">• Autofinancement• Vente immobilière (23 030 m2 x 10.00 € HT)• Emprunt• Aides sollicitées :<ul style="list-style-type: none">• DDR (40%)• Fonds GIP (40%)	44 893.00 230 300.00 89 785.00 89 785.00
Total : (coût global de l'opération)	454 763.00	Total :	454 763.00

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZA A ETON

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences développement économique et voirie,
Vu le projet de création d'une zone d'activités à Eton,
Vu la consultation de maîtrise d'œuvre réalisée,

Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,
Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet Concept Voirie pour cette mission complète pour un taux forfaitaire d'honoraires de 4.5 % de l'AVP HT.

Il faut ajouter à cette mission une plus-value pour étude de sol de même que pour le bornage des lots et document d'arpentage.

Le conseil communautaire devra valider ce choix.

5. VERSEMENT D'UNE PRIME OPAH

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence Habitat,

Vu la délibération du conseil de communauté du 30 août 2004 approuvant le règlement intérieur de l'OPAH et donnant délégation au bureau pour octroyer les subventions dans le cadre de l'OPAH,

Vu les crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,

Vu les dossiers présentés, en vue de bénéficier d'une prime dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Décide :

Article 1 :

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt attribue une aide financière pour l'amélioration de l'habitat des immeubles selon le tableau suivant :

Nom et Prénom	MORIN Maurice
Adresse de l'immeuble	8 rue du Collège d'Eton 55240 ETON
Montant de la dépense subventionnable	61 272.00
Montant de la subvention	9 167.00
Type de prime	Abondement conventionnement + résorption vacance + prime fenêtres + prime chauffage

Article 2 :

Le montant de cette aide est fixé conformément au règlement communautaire.

Article 3 :

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées et après vérification par le cabinet URBAM CONSEIL de la conformité et de la bonne exécution des travaux.

Monsieur MORIN ne prend pas part au vote et sort de l'enceinte.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY BARONCOURT.

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la compétence scolaire,

Vu l'opération de création d'un groupe scolaire à Dommary-Baroncourt,

Considérant que l'agence APAVE a été retenue pour une mission de contrôle technique pour le bon déroulement des travaux (délibération du 25/06/2009),

Considérant la nécessité de compléter cette mission par une mission composite formée des missions élémentaires suivantes : Hand Att : vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées,

Le bureau, après en avoir délibéré décide de confier cette mission à l'entreprise APAVE, déjà titulaire du marché, pour un montant de 350.00 € HT,

Le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,

Le bureau après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur des redevances d'ordures ménagères de :

Madame GOBERT Dominique : Débiteur dont les poursuites sont infructueuses.

Ex 2002 : pour un montant de 70.05 euros

Ex 2003 : pour un montant de 70.05 euros

TOTAL : 140.10 euros

Monsieur MAES Francis : Débiteur dont les poursuites sont infructueuses.

Ex 2008 : pour un montant de 9.45 euros

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. CHOIX D'UN FOURNISSEUR POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE DE ROUVROIS SUR OTHAIN ET SPINCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,
Considérant la nécessité de reconduire le marché de fourniture de repas,
Vu la consultation réalisée,
Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,
Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir la société AVENANCE ENTREPRISE jugée mieux disante pour cette prestation au prix unitaire de 3.417 euro TTC le repas livré.
Le Conseil Communautaire devra valider ce choix.

9. QUESTIONS DIVERSES

✓ **MODULE DE MEMOIRE SUPPLEMENTAIRE SUR LES POSTES INFORMATIQUES SCOLAIRES**

Afin d'améliorer le fonctionnement du matériel informatique des écoles du canton, le bureau autorise l'acceptation d'un devis de 1 450.00 euros HT de la société SOS DEP INFORMATIQUE.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

✓ **DEROGATION SCOLAIRE**

Mme BEUDIN Laurence, domiciliée à Beuveille, sollicite une demande de dérogation pour inscrire son fils à l'Ecole de Rouvrois.

Compte tenu des motifs invoqués, le Bureau après en avoir délibéré, décide de refuser cette dérogation.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

✓ **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE**

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le remboursement d'une facture de 80.00 euros TTC à Mme MEUNIER, locataire du logement 63 rue des Grèves à Sorbey.

Cette facture correspond à des travaux de serrurerie non attribuables à des charges locatives.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0